

Interdiction probable du glyphosate dans l'UE suite à son évaluation par L'EFSA

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) évalue le risque de l'utilisation du glyphosate. Résultat ? Interdiction du glyphosate à partir du 30 juin 2016 dans l'UE. Les détails.

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) s'est défendue des critiques formulées par une centaine de scientifiques contre son évaluation du risque cancérigène du glyphosate, utilisé dans les pesticides.

La Commission européenne avait demandé à l'agence de répondre aux critiques exprimées fin novembre 2016 par 96 scientifiques du monde entier dans une lettre ouverte. Quelques jours plus tôt, l'EFSA avait conclu dans un rapport que le glyphosate n'était ni génotoxique, c'est-à-dire susceptible d'endommager l'ADN, ni une menace cancérigène pour l'homme.

L'autorisation du glyphosate dans l'UE prend fin au 30 juin 2016. La Commission européenne doit d'ici là décider de le garder ou non sur la liste de l'UE des substances actives autorisées, condition préalable pour permettre la réévaluation de l'autorisation des pesticides qui contiennent du glyphosate sur leur territoire.

S'adressant au commissaire européen en charge de la Santé, les scientifiques demandaient d'écarter les conclusions de l'EFSA et appelaient à une étude transparente, ouverte et crédible de la littérature scientifique. Quelques mois plus tôt en effet, le Centre international pour le Cancer (CIRC), une agence de l'Organisation mondiale de la santé (OMC), avait déclaré le glyphosate probablement cancérigène pour l'homme, aux côtés d'autres pesticides tels que le malathion ou le diazinon.

Source : <http://www.agrimaroc.ma/> /14/01/2016